

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Code général des collectivités territoriales, article L2121-25)

#### Présidence de M. Florian Bercault, maire

Le lundi quinze novembre deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué le huit novembre deux mille vingt-et-un, comme le prévoient les articles L2121-10 et L2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance publique, sous la présidence de M. Florian Bercault, maire.

#### Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron (jusqu'à 20 h 20), Antoine Caplan, Christine Droguet, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 19 h 24), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, James Charbonnier, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

#### Étaient représentés

Camille Pétron a donné pouvoir à Patrice Morin (à partir de 20 h 20), Geoffrey Begon a donné pouvoir à Guillaume Agostino, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Solange Bruneau a donné pouvoir à Florian Bercault, Catherine Roy a donné pouvoir à Noémie Coquereau, Caroline Garnier a donné pouvoir à Bruno Bertier (jusqu'à 19 h 24), Sébastien Buron a donné son pouvoir à Céline Loiseau, Paul Le Gal-Huauumé a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Christine Droguet et Samia Sultani a donné pouvoir à Didier Pillon.

#### Était excusée

Gwendoline Galou, conseillère municipale.

---

Noémie Coquereau et Henri Renié sont désignés secrétaires.

## S507 - QM - I - MODIFICATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERS CONSEILS D'ÉCOLE

La délibération du conseil municipal du 17 juillet 2020 relative à la désignation des représentants du conseil municipal dans les organismes extérieurs est abrogée partiellement pour ce qui concerne les écoles maternelle et élémentaire Françoise Dolto, maternelle Gérard Philippe et élémentaire Victor Hugo.

Conformément à l'article D411-1 du code de l'éducation, chaque conseil d'école comprend le maire ou son représentant ainsi qu'un conseiller municipal désigné par le conseil.

### ÉCOLES MATERNELLES

Sont désignées :

Françoise Dolto : Marjorie François (en remplacement de Céline Loiseau)  
Gérard Philipe : Céline Loiseau (en remplacement de Marjorie François)

### ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Sont désignées :

Françoise Dolto : Marjorie François (en remplacement de Céline Loiseau)  
Victor Hugo : Céline Loiseau (en remplacement de Marjorie François).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## S507 - QM - II - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020 DE LAVAL AGGLOMÉRATION

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité de Laval Agglomération pour l'année 2020.

## S507 - QM - III - SITE CORBINEAU - RESTITUTION DES BIENS PAR LAVAL AGGLOMÉRATION

La restitution par Laval Agglomération au profit de la ville de Laval de deux bâtiments du site Corbineau, situés rue de Bretagne à Laval, sur les parcelles cadastrées section CH n°7 et 468, est acceptée.

Conformément aux dispositions légales, la remise des biens et équipements ne donne pas lieu à transaction financière.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet et notamment le procès-verbal de restitution.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## S507 - TUEC - 3 - AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 1 DU PLUi DE LAVAL AGGLOMÉRATION AVANT APPROBATION

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de modification n° 1 du PLUi de Laval Agglomération, avec les évolutions envisagées telles que présentées dans le rapport du commissaire enquêteur et le mémoire en réponse de Laval Agglomération.

Le conseil municipal précise que cet avis favorable concerne également les périmètres délimités des abords tels que proposés par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et joints à la présente délibération.

La présente délibération sera affichée durant un mois au centre administratif municipal, place du 11 Novembre à Laval et sera transmise à Laval Agglomération.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document qui s'avérerait nécessaire à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### S507 - TUEC - 1 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNÉE 2021

Le conseil municipal prend acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville de Laval.

#### S507 - TUEC - 2 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'IME JB MESSENGER - SIPFP RELATIVE À L'ACTIVITÉ DÉCOUVERTE AU CENTRE HORTICOLE

La convention entre la ville de Laval et l'IME JB Messenger - SIPFP établie dans le cadre de l'organisation de l'activité découverte pour les jeunes de la SIPFP au centre horticole pour l'année scolaire 2021-2022 est approuvée.

Cette activité de découverte est effectuée pour une durée d'une année.  
Sous réserve de l'évaluation en fin d'année scolaire, la convention est renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Un programme des tâches est établi conjointement suivi d'un bilan annuel.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de partenariat avec l'institut médico-éducatif (IME) Jean-Baptiste Messenger - SIPFP, ainsi que tout autre document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### S507 - TUEC - 4 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "ESPACE ASSOCIATIF QUARTIER FERRIÉ"

L'augmentation de programme et les crédits de paiement concernés sont votés selon les montants figurant dans le tableau ci-dessous :

<b>Autorisation de programme</b>		
Montant AP initial	TTC	1 000 000
Nouveau montant AP	TTC	1 270 000
<b>Crédits de paiement</b>		
Réalisé antérieur à 2021	TTC	482 565,35
CP 2021	TTC	760 000,00
Reste à répartir	TTC	27 434,65

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## S507 - VQC - 1 - RAPPORT ANNUEL SUR L'ACCESSIBILITÉ 2020

Le conseil municipal prend acte du rapport accessibilité portant sur l'année 2020.

Le maire ou son représentant est autorisé à transmettre ce rapport accessibilité au représentant de l'État dans le département, au président du Conseil départemental et au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

## S507 - VQC - 2 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG CENTRE-PAYS DE LA LOIRE, L'ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE DE LAVAL ET L'UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE DE LA MAYENNE

Le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Établissement français du sang Centre-Pays de la Loire, l'Association de don de sang bénévole de Laval et des communes environnantes et l'Union départementale des associations pour le don de sang bénévole de la Mayenne est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter toutes les aides nécessaires à la mise en œuvre de cette convention auprès d'organismes extérieurs.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention correspondante, ainsi que tout avenant et tout autre document à cet effet.

Marjorie François, en tant que secrétaire adjointe de l'association pour le don de sang bénévole (ADSB), ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## S507 - VQC - 3 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LE CLEP POUR L'ORGANISATION DE CONFÉRENCES PUBLIQUES CITOYENNES À L'HÔTEL DE VILLE

Le conseil municipal approuve l'organisation de conférences publiques citoyennes à l'Hôtel de Ville de Laval en partenariat avec le CLEP.

Le conseil municipal approuve la convention de partenariat entre la ville de Laval et le CLEP qui formalise les engagements des deux parties.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de partenariat avec le CLEP, ainsi que tout autre document nécessaire à cet effet.

Geneviève Pham-Sigmann en tant que membre siégeant au conseil d'administration du CLEP ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée neuf conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Vincent D'Agostino, James Charbonnier, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié).

S507 - VQC - 4 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MAYENNE - FAL 53 DANS LE CADRE DU RÉSEAU DES ACTEURS JEUNESSE (RAJ)

La ville de Laval apporte son soutien matériel et financier pour accompagner le Réseau des Acteurs Jeunesse engagé dans une démarche de valorisation des actions portées par les différentes structures du territoire lavallois et mayennais œuvrant et intervenant en direction de la jeunesse, notamment à travers la parution d'un magazine trimestriel, l'ÉCLÉ'RAJ.

L'aide à l'impression portera sur un nombre de 500 exemplaires du magazine trimestriel l'ÉCLÉ'RAJ (soit 4 par an + 1 hors-série éventuel) pour une valeur maximale de 2 500 € TTC par an.

La convention de partenariat entre la ville de Laval et la Ligue de l'enseignement de la Mayenne - FAL 53 est approuvée. Elle sera renouvelée d'année en année, par tacite reconduction, pour une durée de cinq ans.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la présente convention de partenariat, ainsi que tout avenant ou tout autre document nécessaire à cet effet.

Camille Pétron, en tant qu'élue intéressée au sein de la FAL 53 et Kamel Ogbi pour raison professionnelle, ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S507 - VQC - 5 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES À DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Une subvention complémentaire de 2 000 € est attribuée à l'association Amicale Cycliste du Pays Lavallois, suite aux frais supplémentaires liés à la modification du parcours de la course Ronde Mayennaise.

Une subvention complémentaire de 500 € est attribuée à l'association Audax Lavallois pour aider exceptionnellement le club à financer les actions de soutien à la reprise suite au COVID.

Une subvention complémentaire de 1 500 € est attribuée à l'association COME 53 (Comité d'Organisation du Marathon des Écluses 53) suite aux frais engagés par le club pour l'organisation des festivités liées à l'anniversaire du club.

Une subvention complémentaire de 3 000 € est attribuée à l'association GRAL (Grimper en Agglomération Lavalloise) dans le cadre de l'organisation de la Coupe d'Europe d'Escalade difficulté et vitesse programmée en octobre 2021.

Une subvention complémentaire de 4 000 € est attribuée à l'association L2A53 (entente entre le Stade Lavallois Omnisports section athlétisme et l'Union Sportive Lavalloise section athlétisme) dans le cadre de l'organisation des championnats de France de marche (juniors à masters).

---

Une subvention complémentaire de 2 000 € est attribuée à l'association Laval Cyclisme 53 pour aider exceptionnellement le club à financer les actions de soutien à la reprise suite au COVID. Un nouvel avenant à la convention d'objectif et de moyens en date du 20 mai 2010, doit être établi à cet effet.

Une subvention complémentaire de 2 000 € est attribuée à l'association Laval Water-Polo dans le cadre d'un futur centre d'entraînement féminin.

Une subvention complémentaire de 500 € est attribuée à l'association Vélo Passion pour aider exceptionnellement le club à financer les actions de soutien à la reprise suite au COVID.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S507 - VQC - 6 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LA JEUNE CHAMBRE ÉCONOMIQUE DE LAVAL POUR SON ACTION DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

Une subvention de 1 500 € est attribuée à la Jeune Chambre Économique de Laval en soutien à son action de lutte contre la précarité menstruelle ainsi qu'une aide en nature (communication, mise à disposition de salles et de matériel) estimée à 500 €.

La convention entre la ville de Laval et la Jeune Chambre Économique de Laval pour son action de lutte contre la précarité menstruelle est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action et tout éventuel avenant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S507 - RHTF - 1 - CONVENTIONS DE REMBOURSEMENT DES PERMANENCES POUR LE CENTRE DE VACCINATION ET LES MANIFESTATIONS LOCALES, CULTURELLES OU SPORTIVES

La convention portant sur les modalités de remboursement par la ville de Laval de la quote-part de rémunération des agents de Laval Agglomération, du CCAS de Laval et du Théâtre de Laval versée au titre des permanences effectuées au centre de vaccination ou pour assurer la sécurité des biens et des personnes lors de manifestations locales, culturelles ou sportives est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention, ainsi que tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S507 - RHTF - 2 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2021

La décision modificative n°1 se présente de la manière suivante :

**BUDGET PRINCIPAL****SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

chapitre	compte	montant
	6042-ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRAINS À AMÉNAGER	-5 000
	60628-AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	17 000
	60632-FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	16 000
	6065-LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHÈQUE & MEDIATHÈQUE)	10 000
	6135-LOCATIONS MOBILIÈRES	40 000
011-CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	61558-ENTRETIEN ET RÉPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	-7 000
	6228-DIVERS RÉMUNÉRATIONS D'INTERMÉDIAIRES ET HONORAIRES	12 700
	6238-DIVERS PUBLICITÉ PUBLICATIONS RELATIONS PUBLIQUES	10 000
	62876-REMBOURSEMENT DE FRAIS AU GFP DE RATTACHEMENT	-29 000
	6288-AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	54 000
<b>TOTAL CHAPITRE 011</b>		<b>118 700</b>
014-ATTÉNUATIONS DE PRODUITS NON BÂTIES EN FAVEUR DES JEUNES AGRICULTEURS	7391171-DÉGRÈVEMENT TF SUR LES PROPRIÉTÉS	4 000
<b>TOTAL CHAPITRE 014</b>		<b>4 000</b>
022-DÉPENSES IMPRÉVUES	022-DÉPENSES IMPRÉVUES	-160 000
<b>TOTAL CHAPITRE 022</b>		<b>-160 000</b>
023-VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	023-VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	506 000
<b>TOTAL CHAPITRE 023</b>		<b>506 000</b>
042-OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6811-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	40 000
<b>TOTAL CHAPITRE 042</b>		<b>40 000</b>
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6574-SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	-10 000
<b>TOTAL CHAPITRE 65</b>		<b>-10 000</b>
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	678-AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	48 300
<b>TOTAL CHAPITRE 67</b>		<b>48 300</b>
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	6817-DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	19 000
<b>TOTAL CHAPITRE 68</b>		<b>19 000</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>566 000</b>

**RECETTES**

chapitre	compte	montant
042-OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	722-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 000
	777-QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	10 000
<b>TOTAL CHAPITRE 042</b>		<b>25 000</b>
73-IMPÔTS ET TAXES	73111-IMPÔTS DIRECTS LOCAUX	-1 376 000
	73211-ATTRIBUTION DE COMPENSATION	409 000
	73212-DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE	191 000
	7323-REVERS DU PRÉLÈVEMENT ETAT SUR PRODUIT BRUT DES JEUX	60 000
	7338-AUTRES TAXES	-27 000
<b>TOTAL CHAPITRE 73</b>		<b>-743 000</b>
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7411-DOTATION FORFAITAIRE	3 000
	74123-DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE	1 000
	74127-DOTATION NATIONALE DE PÉRÉQUATION	60 000
	74718-AUTRES PARTICIPATIONS ÉTAT	126 000
	7472-SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS RÉGIONS	10 000
7478-PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	7478-PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	6 000
	74834-ATTRIBUTION ÉTAT COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DES TAXES FONCIÈRES	1 022 000
	<b>TOTAL CHAPITRE 74</b>	<b>1 228 000</b>
	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	752-REVENUS DES IMMEUBLES
<b>TOTAL CHAPITRE 75</b>		<b>-50 000</b>
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788-PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	2 000
<b>TOTAL CHAPITRE 77</b>		<b>2 000</b>
78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7815-REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT	16 000
	7817-REPRISES SUR PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	29 000
	7865-REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIÈRES	59 000
<b>TOTAL CHAPITRE 78</b>		<b>104 000</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>566 000</b>



## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DÉPENSES

chapitre	compte	montant
020-DÉPENSES IMPRÉVUES	020-DÉPENSES IMPRÉVUES	-35 000
<b>TOTAL CHAPITRE 020</b>		<b>-35 000</b>
040-OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13911-SUBV D INVESTIS RATTACHÉES AUX ACTIFS AMORTISSABLES - ÉTAT	10 000
	2313-IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	15 000
<b>TOTAL CHAPITRE 040</b>		<b>25 000</b>
204-SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS VERSÉES	2046-ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D INVESTISSEMENT	590 000
<b>TOTAL CHAPITRE 204</b>		<b>590 000</b>
45811-OPÉ CPT TIERS DÉP	45811-OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (DÉPENSES)	100 000
<b>TOTAL CHAPITRE 45811</b>		<b>100 000</b>
5001-PLAN QUALITÉ VOIRIE	2041582-SUBVENTIONS ÉQUIPT VERSÉES AUX AUTRES COLLECTMTÉS- BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	166 000
	2188-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 000
	2315-IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-372 000
<b>TOTAL CHAPITRE 5001</b>		<b>-179 000</b>
5002-PLAN VÉGÉTALISATION	2313-IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	4 700
<b>TOTAL CHAPITRE 5002</b>		<b>4 700</b>
5004-PLAN QUALITÉ ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	2041512-SUBVENTIONS ÉQUIPT VERSÉES AUX GROUPT COLLECTMTÉS-BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	70 000
<b>TOTAL CHAPITRE 5004</b>		<b>70 000</b>
5005-PLAN QUALITÉ ÉCOLES	2313-IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	-2 200
<b>TOTAL CHAPITRE 5005</b>		<b>-2 200</b>
5006-PLAN QUALITÉ ÉQUIPEMENTS PROXIMITÉ	2313-IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	-9 200
<b>TOTAL CHAPITRE 5006</b>		<b>-9 200</b>
5007-PLAN QUALITE BATIMENTS PUBLICS ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	2031-FRAIS D'ÉTUDES	83 000
	2313-IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	-33 400
<b>TOTAL CHAPITRE 5007</b>		<b>49 600</b>
5008-PROGRAMME ACCESSIBILITÉ	2313-IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	-500
<b>TOTAL CHAPITRE 5008</b>		<b>-500</b>
5009-DOTATION ÉQUIPEMENTS	2041511-SUBVENTIONS ÉQUIPT VERSÉES-GPT DE COLLECTMTÉS- BIENS MOBILIERS, MAT. ET ÉTUDES	34 000
	2188-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 400
	2316-IMMOBILISATIONS EN COURS RESTAURATION DES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	9 000
<b>TOTAL CHAPITRE 5009</b>		<b>70 400</b>
5011-AMÉNAGEMENTS CENTRE VIL	2031-FRAIS D'ÉTUDES	20 000
	2315-IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	150 000
<b>TOTAL CHAPITRE 5011</b>		<b>170 000</b>
5029-ESPACE ASSOCIATIF	2313-IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	40 000
<b>TOTAL CHAPITRE 5029</b>		<b>40 000</b>
5031-RÉNOVATION D ÉCOLES	2031-FRAIS D'ÉTUDES	-2 800
<b>TOTAL CHAPITRE 5031</b>		<b>-2 800</b>
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>891 000</b>

**RECETTES**

chapitre	compte	montant
021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	506 000
<b>TOTAL CHAPITRE 021</b>		<b>506 000</b>
040-OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2804412-AMORT SUBV ÉQPT VERSÉES EN NATURE-ORG.PUBLICS-BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	40 000
<b>TOTAL CHAPITRE 040</b>		<b>40 000</b>
45822-OPÉ CPT TIERS REC	45822-OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (RECETTES)	100 000
<b>TOTAL CHAPITRE 45822</b>		<b>100 000</b>
5001-PLAN QUALITÉ VOIRIE	1323-SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT RATTACHÉES AUX ACTIFS NON AMORTISSAB - DÉPARTEMENTS	-93 000
	13251-SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT RATT AUX ACTIFS NON AMORT - GFP DE RATTACHEMENT	73 000
	1347-DOTATION DE SOUTIEN A L INVESTISSEMENT LOCAL	27 000
<b>TOTAL CHAPITRE 5001</b>		<b>7 000</b>
5002-PLAN VÉGÉTALISATION	1322-SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT RATTACHÉES AUX ACTIFS NON AMORTISSAB - REGIONS	148 000
<b>TOTAL CHAPITRE 5002</b>		<b>148 000</b>
5007-PLAN QUALITÉ BÂTIMENTS PUBLICS ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	1323-SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT RATTACHÉES AUX ACTIFS NON AMORTISSAB - DÉPARTEMENTS	-200 000
	1347-DOTATION DE SOUTIEN A L INVESTISSEMENT LOCAL	57 000
	2313-IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	220 000
<b>TOTAL CHAPITRE 5007</b>		<b>77 000</b>
5009-DOTATION ÉQUIPEMENTS	1321-SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT RATTACHÉES AUX ACTIFS NON AMORTISSAB - ÉTAT	6 000
	1323-SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT RATTACHÉES AUX ACTIFS NON AMORTISSAB - DÉPARTEMENTS	7 000
<b>TOTAL CHAPITRE 5009</b>		<b>13 000</b>
5029-ESPACE ASSOCIATIF	1321-SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT RATTACHÉES AUX ACTIFS NON AMORTISSAB - ÉTAT	-290 000
	1347-DOTATION DE SOUTIEN À L INVESTISSEMENT LOCAL	290 000
<b>TOTAL CHAPITRE 5029</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>891 000</b>

La décision modificative n°1 pour l'année 2021 est approuvée.

La délibération est adoptée neuf conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Vincent D'Agostino, James Charbonnier, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié).

S507 - RHTF - 3 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR N°2 POUR L'EXERCICE 2021

Les créances irrécouvrables désignées ci-dessous sont admises en non-valeur.

BUDGET	PRINCIPAL
Exercice 2008	12,2
Exercice 2009	27,00
Exercice 2010	111,05
Exercice 2011	4,01
Exercice 2012	349,90
Exercice 2013	2 733,52
Exercice 2014	524,73
Exercice 2015	1 085,56
Exercice 2016	499,94
Exercice 2017	1 702,85
Exercice 2018	888,24
Exercice 2019	1 073,96
Exercice 2020	1 504,33
Exercice 2021	1 504,07
TOTAL	12 021,36

Par suite des transferts des budgets eau et assainissement, les restes à recouvrer antérieurs au transfert sont à imputer sur le budget principal. Ils s'élèvent à 1 245,38 € pour l'eau et à 785,53 € pour l'assainissement. Ils seront remboursés par Laval Agglomération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### S507 - RHTF - 4 - CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET IRRÉCOUVRABLES SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Il est constitué une provision de 28 206,66 € sur l'exercice 2021.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### S507 - RHTF - 5 - REPRISE D'UNE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET IRRÉCOUVRABLES SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Il est effectué une reprise sur provision à hauteur de 29 158,26 € sur l'exercice 2021.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### S507 - RHTF - 6 - REPRISE SUR PROVISION RELATIVE AU COMPTE ÉPARGNE TEMPS 2021 SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Il est effectué une reprise sur provision relative au compte épargne temps à hauteur de 16 289 € au titre de l'exercice 2021.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**S507 - RHTF - 7 - REPRISE SUR PROVISION POUR GARANTIE D'EMPRUNT CONCERNANT LA BELLE OUVRAGE SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Il est effectué une reprise sur provision à hauteur de 59 918,45 € sur l'exercice 2021 pour une garantie d'emprunt concernant La Belle Ouvrage.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**S507 - RHTF - 8 - CONVENTION RÉGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL**

Les conventions entre la ville de Laval et le Centre communal d'action sociale en date des 20 février 2003 relative à l'affectation des locaux et au versement de la subvention annuelle, 28 avril 2006 relative aux prestations des services municipaux lavallois et 20 décembre 2011 portant sur la mise à disposition des moyens de fonctionnement, sont abrogées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La convention régissant les rapports entre la ville de Laval et le Centre communal d'action sociale de Laval est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer cette convention, ainsi que tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**S507 - RHTF - 9 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) SUITE AUX TRANSFERTS DE FISCALITÉ ET DE COMPÉTENCES**

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT adopté en séance du 15 septembre 2021 traitant des transferts de compétence du Théâtre de Laval et de l'enseignement artistique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**S507 - RHTF - 10 - PARTICIPATIONS DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LAVAL AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LAVAL AGGLOMÉRATION POUR LE RENOUELEMENT DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT UNITAIRES**

Les participations du budget général de la ville de Laval au budget annexe assainissement de Laval Agglomération, pour le renouvellement des réseaux d'assainissement unitaires, réalisé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, sont fixées à :

- 30 % pour les réseaux de diamètres inférieurs ou égaux à 400 mm,
- 40% pour les réseaux de diamètres supérieurs à 400 mm et inférieurs à 600 mm,
- 50% pour les réseaux de diamètres supérieurs ou égaux à 600 mm.

La participation, du budget général de la ville de Laval, est basée sur le montant total des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement unitaires, y compris la maîtrise d'œuvre.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### S507 - CRV - 1 - PROGRAMME D'EXPOSITIONS ET D'ACTION CULTURELLE DES MUSÉES POUR 2022

Le programme des musées de Laval pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### S507 - CRV- 2 - ACQUISITION D'UNE ŒUVRE DE LOUIS-AUGUSTE DÉCHELETTE

La ville de Laval fait l'acquisition d'une œuvre de Louis-Auguste Déchelette pour la somme de 180 euros :

- Bouquet de fleurs  
Huile sur cuivre sur panneau d'acajou  
H : 15,8 - L : 10,7 cm  
Signé bg « L. Dechelette »  
Non daté

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### S507 - CRV - 3 - EXPOSITION DES ŒUVRES DE GUILLAUME SARDIN AUX BAINS DOUCHES DU 27 NOVEMBRE 2021 AU 9 JANVIER 2022 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET MATHIAS COURTET, COMMISSAIRE DES EXPOSITIONS INDÉPENDANT

La convention de partenariat entre la ville de Laval et Mathias Courtet pour l'exposition des œuvres de Guillaume Sardin sur le site des Bains Douches, du samedi 27 novembre 2021 au dimanche 9 janvier 2022, est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de partenariat avec Mathias Courtet, ainsi que tout avenant en lien à celle-ci et tout document nécessaire à la réalisation de cette exposition.

---

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### S507 - CRV - 4 - VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ARTISTES PLASTICIENS 2021 À L'ARTISTE PLASTICIEN SIMON AUGADE

Le maire ou son représentant est autorisé à procéder au versement de l'aide financière aux artistes plasticiens 2021 à Simon Augade pour un montant de 5 000 euros.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S507 - CRV - 5 - PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE PROJET DE MÉDIATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE « JEUX URBAINS ET CULTURE CRÉATIVE »

L'action « Jeux urbains et culture créative », action de création et de médiation de l'architecture et du patrimoine portée par les services culturels de la ville en partenariat avec la maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire est approuvée.

Le budget prévu pour l'ensemble de l'action « Jeux urbains et culture créative » est de 40 000 €, répartis sur les exercices 2022 (25 500 €) et 2023 (14 500 €).

Une participation des partenaires institutionnels est prévue à hauteur de 27 500 €, répartis de la façon suivante :

- Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire : 10 000 € (ingénierie et valorisation) ;
- Ministère de la Culture, Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire : 10 000 € (subvention dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique et culturelle 2022-2023) ;
- Caisse des dépôts et consignations : 7 500 € (subvention versée en 2021 pour les actions programmées en 2022).

Le plan de financement ainsi proposé est approuvé.

La convention de partenariat établie entre la ville de Laval et la Caisse des dépôts et consignations est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de partenariat entre la ville de Laval et la Caisse des dépôts et consignations, ainsi que tout document relatif à cette action « Jeux urbains et culture créative ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S507 - CRV - 6 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET RADIO FRANCE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE ÉMISSION MUSICALE EN PUBLIC INTITULÉE « FRANCE BLEU LIVE »

La convention de partenariat établie entre la ville de Laval et Radio France est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention correspondante et tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S507 - CRV - 7 - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR DES PROJETS CULTURELS ASSOCIATIFS

Il est proposé de soutenir la production du documentaire "A portée du sauvage" en accordant à l'association "Atmosphères Production" une aide financière à hauteur de 2 500 euros.

Il est proposé de soutenir l'association "Tout Fa pour Fa" à hauteur de 400 euros pour son projet de flash mob.

Il est proposé de soutenir l'association "La Guinguette" en lui octroyant une subvention complémentaire de 4 000 euros pour le projet "Les Paniers artistiques".

Il est proposé de soutenir l'association "Les Voix Vagabondes" pour la création d'enregistrements de lecture à voix hautes de texte de Prévert, à hauteur de 500 euros.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S507 - CRV - 8 - CONVENTION ENTRE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, LE CENTRE DE RÉALISATIONS ET D'ÉTUDES ARTISTIQUES (CREA), LA VILLE DE LAVAL, LA VILLE DE SAINT-BERTHEVIN ET LE THÉÂTRE DE LAVAL DANS LE CADRE DE LA FOLLE JOURNÉE DE NANTES EN RÉGION - ÉDITION 2022

Le partenariat entre la région des Pays de la Loire, la ville de Laval, le Théâtre de Laval, la ville de Saint-Berthevin et le CREA quant à l'organisation de la Folle journée de Nantes en région 2022 est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de partenariat entre la région des Pays de la Loire, la ville de Laval, le Théâtre de Laval, la ville de Saint-Berthevin et le CREA, ainsi que tout document en lien avec cette manifestation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S506 - CRV - 9 - RÉSIDENCE D'ARTISTE – CONVENTION AVEC ARNAUD DE ROINÉ, PHOTOGRAPHE, AU SEIN DU QUARTIER DES POMMERAIES

La convention définissant les engagements respectifs entre la ville de Laval et Arnaud Roiné, photographe, dans le cadre de la résidence d'artiste est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention avec Arnaud Roiné.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document avec les différents partenaires de cette résidence d'artiste, notamment Méduane Habitat.

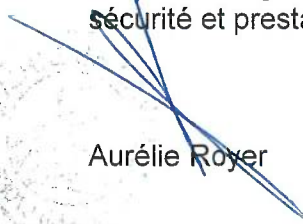
Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cet événement et tout éventuel avenant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

---

Affiché le 19 novembre 2021.

La directrice générale adjointe  
sécurité et prestations administratives,



Aurélien Royer

A circular official stamp is partially visible behind the signature, containing text that is mostly illegible but appears to include 'VILLE DE LAVAL' and '2021'.